



**Jean-Henri Compère**  
Président

Bruxelles, le 29 décembre 2011

Cher Directeur, chère directrice,

Je tiens par ce courrier à officialiser la gratuité dans votre théâtre pour les membres de l'Union des Artistes du Spectacle à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2012**.

Je vous rappelle les modalités de la choses :

Le membre arrive sans réservation au guichet à l'entrée, présente sa carte de membre de l'Union des Artistes du Spectacle en ordre de cotisation, se met sur une liste d'attente. Si au moment de fermer les portes de la salle, il reste de la place, il entre gratuitement, si non, il reprend sa vie normale.

Cette offre ne concerne pas les "**premières**" et les soirées "**spéciales**" éventuelles.

Ci-joint, un modèle de la carte. Elle est composée de la carte de base et d'un petit bordereau prouvant que la cotisation a été payée.

Nous nous tenons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Jean-Henri Compère

Président